

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1084

Accord de classement au titre des Monuments Historiques de l'orgue Merklin de l'église de la Rédemption 17, rue Godefroy à Lyon 6e.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1084 - ACCORD DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS
HISTORIQUES DE L'ORGUE MERKLIN DE L'EGLISE DE
LA REDEMPTION 17, RUE GODEFROY A LYON 6E. □ □
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Dans le cadre des procédures de protection au titre des Monuments
Historiques d'objets mobiliers appartenant à une collectivité territoriale, par la
Commission Départementale des Objets Mobiliers et par la Commission
Nationale des Monuments Historiques, il est requis le consentement du
propriétaire pour le classement des objets (article L622-3 du Code du Patrimoine).

La Ville de Lyon est propriétaire d'un orgue, réalisé par le facteur
d'orgue Joseph Merklin (1819-1905) et actuellement déposé dans l'église de la
Rédemption, propriété de la Ville en application de la loi de 1905 sur la séparation
de l'Eglise et de l'Etat.

Cet orgue, actuellement muet, construit en 1878, fut plusieurs fois
modifié en 1936, 1956 et 1975. Cependant, compte tenu de la qualité de cet
instrument relativement bien conservé au plan patrimonial et musical, la Ville de
Lyon, en accord avec l'Association des Amis de l'Orgue de la Rédemption et
l'affectataire, a souhaité faire étudier la possibilité de parvenir à un classement
Monument Historique de cet instrument tout à fait caractéristique sur le plan de sa
facture.

En effet, la Manufacture d'orgues Merklin dont 43 orgues sont déjà
protégés au titre des Monuments historiques, était parmi les meilleures d'Europe,
pour la qualité de ses réalisations et le choix des matériaux mis en œuvre.

Les membres de la Commission Nationale des Monuments
Historiques (V^e Section) saisis par la DRAC Rhône-Alpes, après désignation d'un
technicien expert ayant rendu son rapport, ont estimé que les modifications
intervenues n'ont pas altéré substantiellement les grandes qualités sonores,
techniques et patrimoniales de l'instrument.

Lors de la réunion de cette commission le 5 décembre 2013, ses
membres ont émis, à l'unanimité, un avis favorable au classement de cet orgue
(buffet et partie instrumentale).

Aussi, compte tenu de la très bonne conservation de cet instrument et
de son intérêt pour l'histoire de la manufacture d'orgue lyonnaise Merklin, je vous
propose d'autoriser la Commission Nationale des Monuments Historiques à
classer cet orgue de Joseph Merklin, au titre Monuments Historiques.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens,
Evénements ;

DELIBERE

Le Conseil municipal donne son accord à l'Etat pour le classement au titre des Monuments Historiques de l'orgue de Joseph Merklin actuellement déposé dans l'Eglise de la Rédemption à Lyon 6°.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. D. DURAND